Niveau :	**LICENCE PROFESSIONNELLE**					**année**
Domaine :	SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE					**LP**
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT					
Spécialité :	TRAITEMENT DES EAUX ET DES DECHETS					180 ECTS
Volume horaire étudiant :	124 h	146 h	80 h	100 h	582 h	**1032 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pour l'Ub Olivier MATHIEU, MCF ☎ 03.80.39.91.26 olivier.mathieu@u-bourgogne.fr **Pour AgroSup Dijon** Jean-Pierre LEMIERE, MCF ☎ 03.80.77.27.70 jp.lemiere@agrosupdijon.fr **Pour le LEGTA** Carole HABABOU, 03.86.21.66.08 carole.hababou@educagri.fr	**UFR SVTE** Scolarité ☎ 03.80.39.50.30 scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr Audrey MARTIN ☎ 03.80.39.91.88 Stéphane ALFANO ☎ 03.80.39.62.20 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr ---------- **Secrétariat Pédagogique** Isabelle JULIEN EPLEFPA - LEGTA de Nevers Challuy Route de Lyon, CHALLUY 58000 NEVERS ☎ 03.86.21.66.08 isabelle.julien@educagri.fr
Composante(s) de rattachement : UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, 6 Boulevard Gabrlel – 21000 DIJON AgroSup Dijon, 26 Boulevard Petitjean – 21079 DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Ce diplôme répond aux attentes des professionnels, industriels ou collectivités, qui ont de plus en plus besoin de jeunes diplômés de niveau "bac+3" aptes à travailler en cohérence avec des réglementations et des obligations, chaque jour plus draconiennes dans le domaine de l'environnement. Les collectivités ont besoin de disposer de personnel capable d'appréhender l'ensemble des problèmes liés aux domaines de l'eau (eaux potables et eaux usées) et des déchets, ce qui suppose une formation notamment à la problématique "aménagement, procédés de traitements, démarche de bureau d'études".

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Responsable environnement et déchets pour les collectivités
- Animateur de projet environnement pour les collectivités
- Responsable de réseaux d'eaux usées et de stations d'épuration

- Animateur de projet en gestion des déchets (bureaux d'études, entreprises ou collectivités)
- Conseiller pour la prise de décision en matière de risques environnementaux et en réglementation
- Responsables de réseaux d'eau potable et de stations de traitement

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Capacité à aborder les aspects théoriques et pratiques relatifs au traitement de l'eau et des déchets, et les complémentarités existant entre ces deux domaines d'activité, dans les situations et métiers ci-dessus. Compétences en matière de direction et d'animation d'équipes techniques, ainsi que de rédaction de rapports et de projets techniques.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Stage de 12 semaines en situation professionnelle effective, choisi en concertation avec l'équipe pédagogique, dans un domaine différent de celui (ceux) correspond au(x) cursus antérieur(s). Exemple : traitement des déchets pour un étudiant issu d'une filière "sciences de l'eau" ; stages en laboratoire universitaire ou en EPST exclus pour tous candidats issus des DEUG et L2.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Cette formation est ouverte aux candidats à la Formation initiale, en Contrat de professionnalisation et en formation continue.

■ Cette formation s'adresse aux étudiants titulaires de 120 crédits européens (Bac + 2) ayant un projet professionnel dans le domaine de la gestion de l'eau ou des déchets.

- DEUG Sciences et technologie option SV (Sciences de la Vie), SM (Sciences de la Matière), STPI (Sciences et Technologie Pour l'Ingénieur).
- DEUST du secteur secondaire ou du secteur agronomique.
- DUT Génie biologique – Génie des procédés – Génie chimique – Mesures physiques – Traitement de l'eau - Biochimie
- BTSA GEMEAU, Anabiotec, GPN
- BTS Métiers de l'eau – Hygiène, propreté, environnement – Hygiène et sécurité – Analyses biologiques – Maintenance des automatismes industriels.
- Autres diplômes bac +2 de nature similaire

Sont autorisés à faire acte de candidature, au titre de la formation continue :

- Les techniciens supérieurs employés par les entreprises ou les collectivités travaillant dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets (stations d'épuration, réseaux…) et qui ont suivi une formation à bac + 2 (ou de niveau III) dans le domaine concerné.
- Les salariés du secteur professionnel concerné ne disposant pas les diplômes mentionnés, mais possédant une expérience professionnelle de plusieurs années à un niveau de technicien supérieur dans ce secteur.

Remarques : La filière est prévue pour fonctionner avec un effectif de 25 à 35 étudiants, toutes origines comprises. La sélection des candidats par la Commission pédagogique se fera sur dossier, complété éventuellement par un entretien. Une liste principale sera établie ainsi qu'une liste complémentaire.

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web relative à ce service : rubrique « International » et « Venir à l'UB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier.

Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE). Leur candidature sera étudiée en fonction de leur projet universitaire et professionnel, de leur maîtrise de la langue française, et de l'adéquation de leurs diplômes avec le niveau et la formation qu'ils souhaitent intégrer.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en contrat de professionnalisation ou en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La rentrée est prévue au cours de la première quinzaine de septembre. Les enseignements sont organisés sur la base moyenne de six heures à huit heures de formation par jour pendant cinq jours par semaine. La soutenance des mémoires aura lieu au début du mois de juillet (début septembre pour les étudiants en contrat de professionnalisation).
Des enseignements d'adaptation (UE1) sont mis en place en début de formation en fonction des grands types de publics de départ. Le contenu de ces enseignements est adapté en fonction du diplôme d'origine de l'étudiant mais aussi en fonction de son profil personnel. Le projet tutoré est l'occasion de se former à la gestion de projet de façon pratique et d'intégrer les savoirs disciplinaires acquis dans une problématique de terrain pluridisciplinaire. Le projet tutoré et le stage doivent permettre aux étudiants de personnaliser leur parcours en fonction de leurs centres d'intérêts. Le stage est considéré différemment selon le profil des étudiants (les stages déjà réalisés) : selon le cas un stage de type "immersion" dans une entreprise ou une collectivité sera conseillé et, dans d'autres cas, on préférera un stage où les étudiants devront démontrer leurs compétences d'analyse scientifique d'une situation.

La formation est structurée de la façon suivante :
- Un enseignement d'adaptation (UE 1) de 100 heures comportant 3 modules ; il sera placé au début de la formation ;
- Un enseignement théorique et pratique (UE2 à UE4) de 350 heures (CM, TP, TD), relevant de trois domaines : caractérisation et aménagement du milieu, sciences et technologie des équipements, économie, législation et sciences humaines ;
- Un projet tutoré (UE 5) de 150 heures donnant lieu à un mémoire collectif (3 à 4 étudiants) et à un oral ;
- Un stage (UE 6) de 12 semaines minimum donnant lieu à un mémoire individuel et à une soutenance orale.

SEMESTRE 1 ET 2

UE 1	**Connaissance et savoir-faire fondamentaux**	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Outils mathématiques et statistiques		32			32		CC écrit/oral CT écrit	2	1	3
	Notions de physique pour la protection de l'environnement		26	8		34		CC écrit/oral CT écrit	2	1	3
	Chimie et biologie appliquées – caractérisation des eaux		26	8		34		CC bibliog. CT écrit	2	2	4
TOTAL UE 1			**84**	**16**		**100**	**10**		**6**	**4**	**10**

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	**Caractérisation, aménagement et gestion du milieu**	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Méthodes d'analyse et de contrôle de l'environnement et des rejets	30	15	15		60		CC écrit/oral CT écrit	3	2	5
	Etudes du milieu	20	10			30		CC écrit CT écrit	2	2	4

TOTAL UE 2		**50**	**25**	**15**		**90**	**9**		**5**	**4**	**9**

UE 3	**Economie, législation et sciences humaines**	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval [1]	coeff CT	coeff CC	total coef
	Gestion administrative et économique de l'eau & déchets	20	20	20		60		CC écrit/oral CT écrit	3	3	6
	Marketing	10	10			20		CC écrit/oral CT écrit	1	1	2
	Anglais (autre langue)		30			30		CC écrit/oral CT écrit/oral	1,5	1,5	3
TOTAL UE 3		**30**	**60**	**20**		**110**	**11**		**5,5**	**5,5**	**11**

TD en salle, cours intégrés et sorties (visites d'établissements, travaux de terrain…) n'ont pas été différenciés, et sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

UE 4	**Sciences et Technologie des équipements**	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval [1]	coeff CT	coeff CC	total coef
	Hydraulique	10	12	10		32		CC écrit/oral CT écrit	1,5	1,5	3
	Sciences des équipements	10	6	6		22		CC écrit/oral CT écrit	1	1	2
	Notions générales en génie des procédés appl. à l'environnement	10	10			20		CC écrit/oral CT écrit	1	1	2
	Filières de traitement des eaux	12	12	12		36		CC écrit/oral CT écrit	2	2	4
	Filières de traitement des déchets	12	20	8		40		CC écrit/oral CT écrit	2	2	4
TOTAL UE 4		**54**	**60**	**36**		**150**	**15**		**7,5**	**7,5**	**15**

UE 5	**Projet tutoré**					**150**	**5**		**5**		**5**

UE 6	**Stage ≥12 semaines**					**432**	**10**		**10**		**10**

TOTAL S1+S2	**134**	**229**	**87**		**1032**	**30**		**39**	**21**	**60**

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne.fr/
La licence professionnelle est décernée aux étudiants en formation initiale, en contrats de professionnalisation ou stagiaires de formation continue qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies dans les modalités de contrôle.

● ***Sessions d'examen :***

Chaque UE est évaluée par des notes de contrôle continu et/ou par des examens terminaux. Le projet tutoré et le stage donnent lieu à une restitution écrite et orale devant un jury. Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, la note de projet tutoré sera identique à la note de stage.

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

● ***Deuxième session*** *:* les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10 sur 20 à la première session d'examen passent une épreuve de rattrapage pour chaque unité d'enseignement (UE1 à UE4) où ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

Ils peuvent toutefois conserver le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.
Dans une UE non acquise et constituée de plusieurs matières, l'étudiant ne repasse que la ou les matières dont la note est inférieure à 10.
Les notes obtenues à la deuxième session se substituent aux notes de la première session. La compensation entre unités d'enseignement est la même que pour la première session.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Le diplôme est délivré conjointement par l'Université de Bourgogne et AgroSup Dijon sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 Janvier 1984. Ce jury comprend des enseignants des établissements partenaires de la licence et des professionnels.

Le diplôme est décrit dans la convention liant les établissements impliqués dans la formation.